

La présidente

Paris, le 18 novembre 2022

Mesdames, Messieurs,

Par courrier daté du 03 novembre 2022, vous m'avez fait part d'un certain nombre de remarques au sujet de la concertation préalable en cours actuellement, portant sur le projet d'Évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail. Je vous en remercie et je vous remercie également pour votre investissement et vos contributions dans le cadre de cette concertation.

Nous avons étudié votre demande très attentivement.

En ce qui concerne la mobilisation relativement faible en terme de nombre de participant.e.s, dans le cadre de cette concertation, nous partageons votre constat. Cela nous interroge, bien évidemment, car le projet d'évolution de l'incinérateur est un projet à forts enjeux environnementaux et socio-économiques pour le territoire toulousain et au-delà. Toutefois, afin de mobiliser largement autour de cette concertation, les garant.e.s ont prescrit la mise en place d'un dispositif d'information que nous considérons comme très conséquent (affichages, boitage, kit de communication pour des partenaires relais/collectivités, relais par la presse locale, envoi de courriers de mobilisation auprès des acteurs, réseaux sociaux de DECOSET, etc.). Sachant que la simple information ne peut pas suffire pour assurer la bonne mobilisation d'un public diversifié, les garant.e.s ont également prescrit la mise en place de modalités d'information et d'échange, permettant d'aller directement vers le public, comme l'organisation de 11 débats mobiles, pour rencontrer le public sur son lieu de vie, l'organisation d'un panel citoyen mobilisant une diversité de publics, un groupe de travail avec des étudiant.e.s et enseignant.e.s et la prise de contact avec de nombreux relais associatifs locaux (malgré des efforts des garant.e.s, la mise en place d'un travail avec l'association ATD Quart Monde n'a finalement pas pu se concrétiser).

Dans leur bilan de la concertation, les garant.e.s donneront un avis plus étayé sur l'effectivité du droit à l'information, mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous considérons que le dispositif mis en place par le porteur de projet était important et globalement satisfaisant. En revanche, nous partageons votre regret que la Métropole de Toulouse n'ait pas davantage relayé l'information sur la concertation, alors qu'elle a été destinataire du kit de communication. La CNDP ne peut imposer aux acteurs du territoire de relayer une concertation dont ils ne sont pas juridiquement responsables.

Sur le fond de votre demande, la CNDP considère que les dispositifs de participation doivent être suffisamment riches pour permettre que la plus grande variété des arguments autour d'un projet puissent être exprimés et discutés. Elle veille aussi à ce que les publics aient accès à une information claire et accessible concernant le contexte et les enjeux du projet. Pour préparer cette concertation, les garant.e.s ont rencontré plus 30 acteurs du territoire, dont les

associations « Les Amis de la terre » et « Zero Waste ». Les garant.e.s se sont fortement inspiré.e.s des demandes des associations pour construire les thématiques et le contenu des temps d'échange. Ils ont également fait évoluer le porteur de projet afin qu'il ouvre davantage cette concertation sur une approche globale des enjeux en matière de prévention des déchets sur le territoire, que la question d'alternatives au projet soit étudiée, y compris son absence de réalisation, tout en mettant en débat plusieurs variantes techniques (rénovation, reconstruction, mise aux normes). L'objectif était de ne pas déconnecter la question de l'avenir de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des questions de politiques publiques territoriales. La CNDP veille à ce que le porteur de projet se prononce sur l'opportunité du projet, présente des alternatives et variantes au débat et rende réponse en cours ou fin de concertation notamment sur les propositions alternatives qui émergent lors de la concertation pour indiquer comment elles seront considérées dans la poursuite éventuelle de son projet.

Dans ce cadre, « Zéro Waste » a pu présenter un scénario alternatif de réduction des déchets lors de la réunion publique d'ouverture et lors de la réunion thématique sur la réduction des déchets. « Zero Waste » a également fait partie des acteurs auditionnés par le panel citoyen. Sachez que votre contribution figure aussi dès à présent dans la rubrique « ressources » du site Internet de la concertation, à la demande des garant.e.s.

Ainsi, nous considérons aujourd'hui que la concertation préalable n'a pas à être prolongée ou refaite, car elle a permis, malgré un nombre de participant.e.s relativement limité, l'expression d'une très grande diversité de points de vue, l'émergence de projets alternatifs et de réels échanges d'arguments entre le public et le porteur de projet. La réunion de synthèse du lundi 21 novembre, lors de laquelle vos organismes sont à nouveau invités à intervenir, sera encore une autre occasion pour partager vos points de vue et les porter à la connaissance d'autres personnes. Lors de cette réunion sera également présenté le travail mené par le panel citoyen.

En dépit de certaines imperfections et erreurs qui seront relevées dans le bilan des garant.e.s, la concertation a permis de débattre du projet de la gestion des déchets, notamment au travers des thématiques larges allant de la prévention au traitement, en abordant aussi la fiscalité, l'énergie et les impacts sanitaires. Les questions environnementales ont aussi été largement traitées, notamment lors des réunions rajoutées à la demande des associations riveraines. Ainsi nous considérons qu'ajouter du temps à la concertation, ou la suspendre pour la reprendre plus tard, n'amènerait pas d'éléments supplémentaires à ce stade pour éclairer la décision du porteur de projet.

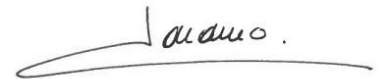
Comme vous le savez, suite à la publication du bilan des garant.e.s, le porteur de projet doit répondre à celui-ci et présenter les enseignements qu'il tire de cette concertation préalable. La CNDP émettra alors un avis sur la complétude et la qualité argumentative des réponses du porteur de projet aux interrogations du public et aux recommandations des garant.e.s. Nous veillerons à ce que le porteur de projet explique de manière claire et transparente la façon dont il entend ou non modifier son projet initial suite à la participation du public et les raisons qui motivent ses choix.

Si le porteur de projet décide de poursuivre son projet initial, ou un projet modifié, alors la CNDP nommera à nouveau un.e garant.e qui veillera à l'information et à la participation du public dans la suite du projet et jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Je veux par conséquent vous indiquer que la concertation n'est pas terminée et qu'elle se poursuivra ensuite.

Tels sont les éléments que je peux vous apporter. En ce qui concerne vos contributions et arguments formulés dans la lettre et qui concernent directement le projet porté par DECOSET, je vous informe que ceux-ci seront bien évidemment pris en compte dans le bilan des garant.e.s.

Afin de rendre transparents nos échanges je vous informe que votre courrier et notre réponse seront rendus publics sur le site de la CNDP.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.



Chantal Jouanno

Dominique Gilbon
Françoise Noiret
Co-président.e.s
Les Amis de la Terre

Caroline Mourgues
Co-Présidente
Ligue des Droits de l'Homme

Serge Escartin
Co-Fondateur administrateur adnimateur
Collectif de défense de Saint Simon